

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**4 AOÛT 2014**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 4 août 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire  
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1  
Marc Boucher, conseiller au siège # 2  
Germain Émond, conseiller au siège # 3  
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4  
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5  
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
  - a. Séance ordinaire du 7 juillet 2014
  - b. Séance extraordinaire du 30 juillet 2014
5. Acceptation des dépenses
6. Programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales – Adoption de l'échéancier de réalisation du plan d'action
7. Permis de lotissement – Lots 225-3-1 et 225-3-2
8. Maison l'Essentielle – Versements de 10 000 \$ pour les années 2013-2014
9. Ralentisseurs de circulation – Pont vers la Carrière Brousseau
10. OMH Mont-Louis – Révision budgétaire 2014
11. Règlement 252-2014 – Certificat de conformité de la MRC de La Haute-Gaspésie
12. Point divers :
  - a. Northland Power – Abandon du projet de parc éolien de 75 MW
  - b. Demande de dons
    - i. Conseil de Fabrique de Mont-Louis
    - ii. Cercle de Fermières de Mont-Louis
  - c. CACI Mont-Louis & Gros-Morne – Projet d'installation d'une hutte
  - d. Remboursement de dépenses – Premiers répondants
13. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
14. Période de questions
15. Levée de la session

**131-08-2014 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Renaud Robinson,  
Appuyé de Germain Émond,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le « Point divers » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

**132-08-2014 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :  
Séance ordinaire du 7 juillet 2014  
Séance extraordinaire du 30 juillet 2014

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyé de Mario Lévesque,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux des sessions des 7 et 30 juillet 2014 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

**133-08-2014 ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition de Mario Lévesque,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

✓ Comptes à payer, pour un total général de	114 587.77 \$
✓ Comptes payés, pour un total général de	19 106.33 \$
✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de	34 365.58 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

134-08-2014

**PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES MUNICIPALES – ADOPTION DE L'ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DU PLAN D'ACTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'est engagée à concevoir et à mettre en application un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales, lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier 555073);

**SUR PROPOSITION DE MARC BOUCHER,  
APPUYÉE DE DIANE DUPUIS,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil adopte le plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés préparé par la firme BPR en date du 27 mars 2014 pour la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

**QUE** le conseil adopte l'échéancier de réalisation du plan d'action;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale de la municipalité à transmettre ce plan d'action et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposition adoptée.

135-08-2014

**SUBDIVISION CADASTRALE DU LOT 225-3 DE LA SEIGNEURIE DU MONT-LOUIS**

Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été déposée par le Ministère des transports du Québec afin de subdiviser le lot 225-3 de la Seigneurie de Mont-Louis en 2 parties soit le 225-3-1 et le 225-3-2.

Considérant que le certificat autorisant une opération cadastrale requis en vertu du règlement de lotissement a été approuvé ;

Sur proposition de Claude Laflamme,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale tel que préparé par Roger McSween, a.-g. sous le # de minute 2195 afin de créer les lots 225-3-2 et 225-3-1 de la Seigneurie du Mont-Louis, cadastre de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

136-08-2014

**MAISON L'ESSENTIELLE – VERSEMENTS DE 10 000 \$ POUR LES ANNÉES 2013 ET 2014**

Attendu la décision de la MRC de La Haute-Gaspésie et du CLD de La Haute-Gaspésie autorisant le versement des subventions accordées dans le cadre du projet Maison L'Essentielle malgré le fait que le financement global n'a pas été complété ;

Considérant que la résolution 3327-06-2012 de la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une somme de 10 000 \$ annuellement pour une période de 5 ans conditionnellement à ce que la dite corporation ait attaché l'ensemble du financement ;

Considérant que les membres du Conseil jugent qu'il est opportun d'accorder l'aide financière engagée dans la résolution municipale de juin 2012 et ce pour les 5 années consécutives, à compter de 2013, malgré l'absence de respect de la condition attachée au versement ;

En conséquence,  
Sur proposition de Mario Lévesque,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité modifie la résolution 3327-06-2012 afin d'accorder une aide financière de 10 000 \$ par année et ce rétroactivement à compter de l'année 2013 ;

QU'une demande de subvention au Pacte rural soit déposée pour assurer le versement d'un montant de 10 000 \$ pour l'année 2013.

QUE la somme de 10 000 \$ pour l'année 2014 soit imputée au poste budgétaire 02 70290 970.

Proposition adoptée.

**137-08-2014**     **RALENTISSEURS DE CIRCULATION – PONT VERS LA CARRIÈRE BROUSSEAU**  
Considérant que les résidents du secteur du pont 10114 – Rivière-du-Mont-Louis ont demandé l'installation de ralentisseurs sur la route d'accès au pont afin d'assurer la sécurité de leurs familles ;

Considérant que les véhicules circulent à grande vitesse et que l'arrêt obligatoire n'est pas toujours respecté ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée de Germain Émond,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat et l'installation de ralentisseur de vitesse (dos d'âne court) sur la route entre la rue de l'Église et le pont 10114 à Mont-Louis.

Proposition adoptée.

**138-08-2014**     **OMH MONT-LOUIS – RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014**  
Considérant qu'un budget révisé a été transmis par la SHQ afin de prendre en considération la baisse de loyer et différents travaux de rénovation ;

Sur proposition de Mario Lévesque,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte la révision budgétaire telle que soumise par la Société d'Habitation du Québec. La contribution municipale au budget 2014 augmente de 1479 \$ pour l'année.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0252000 963 et dans les revenus non autrement affectés.

Proposition adoptée.

**139-08-2014**     **RÈGLEMENT 252-2014 – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**  
Suite à l'adoption de la résolution numéro 8476-06-2014 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, un certificat de conformité du Règlement numéro 252-20134 Modifiant certaines dispositions législatives relatives à l'implantation d'éoliennes du règlement de zonage # 180 a été émis. Le certificat atteste de la conformité à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie.

**140-08-2014**     **DEMANDE DE DONS - OBNL**  
Considérant les demandes de sollicitation présentées par des organismes à but non lucratif ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyé de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sant-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une aide financière aux organismes suivants :

Conseil de Fabrique de Mont-Louis 100 \$  
Cercle de Fermières de Mont-Louis 50 \$

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**141-08-2014 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS – PREMIERS RÉPONDANTS GROS-MORNE & MONT-LOUIS**

Considérant que les premiers répondants de Gros-morne & Mont-Louis engagent des frais d'utilisation de leurs véhicules lors d'intervention ;

Considérant que la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis réserve des crédits lors de la préparation annuelle du budget en guise de dédommagement pour chaque équipe de bénévoles ;

Considérant qu'une demande de rapport de dépenses a été adressée à chaque équipe afin d'assurer une reddition de comptes annuelle ;

Considérant que les rapports sont incomplets ou inexistant ;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde un remboursement des frais de déplacements de 15 \$ à chacun des bénévoles présents lors d'un appel du service 911 sur une base de compilation trimestrielle des rapports d'interventions préhospitalières.

Proposition adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**142-08-2014 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Mario Lévesque,  
Appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Serge Chrétien, maire

---

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.